

Taxe de séjour et Festival d'humour au cœur d'un conseil -très- tendu

La réunion du conseil municipal de Saint-Gervais, mercredi soir ne comportait pas de sujets franchement palpitants. Elle aurait dû être courte et technique. Mais elle a rapidement dérapé en début de séance, lors de l'approbation du compte rendu de la dernière session.

Les récits dressés par les secrétaires de séance sont régulièrement mis en cause par l'opposition qui, au final, ne les valide pas, puis insiste pour que les réunions soient enregistrées. Et la reprise de certains points a finalement déclenché une énième prise de bec entre Jean-Marc Peilleux, le maire, et Olivier Hottegingre, chef de file de l'opposition.

Les petites piques fusaient de part et d'autre, relatives notamment à des contentieux dont le public ne maîtrise pas toujours l'évidence. Laurent Duffoug-Favre, conseiller de l'opposition, intervenait à son tour pour préciser la suite donnée aux affaires judiciaires qui existent entre sa famille et la collectivité. « Est-ce l'intérêt général de lancer une vendetta contre la famille Duffoug-Favre ? » interrogeait-il en s'adressant à l'assemblée.

Des coups de cloche pour ramener la sérénité entre les élus

« Les accords passés sous l'ancien mandat n'ont pas été respectés », lui rétorquait Nathalie Deschamps, adjointe aux affaires sociales. L'ambiance se tendait brusquement et le maire était obligé de sonner un coup de cloche pour ramener un peu de sérénité entre les élus.

La première délibération, portant sur la taxe de séjour, était enfin abordée. Elle prévoit trois modifications : une révision à la hausse (0,05 centime) des tarifs des hôtels 1 et 4 étoiles et des terrains de campings ; la fixation d'un taux de 5 % au

coût de la nuitée par personne sur les hébergements sans ou en attente de classement ; et l'obligation de collecter la taxe sur les plateformes de location.

Cette délibération recueillait les abstentions d'Olivier Hottegingre et Laurent Duffoug-Favre et le vote contre de Nadia Beitone, également élue de l'opposition.

Les subventions du Festival Mont-Blanc d'humour font tiquer l'opposition

La deuxième délibération concernait l'organisation du futur Festival Mont-Blanc d'humour (16 au 22 mars 2019) et la demande de subventions auprès des conseils régional et départemental, de la communauté de communes et de la Sacem. Là, Olivier Hottegingre s'abstenait à nouveau et Nadia Beitone votait contre également. « Je ne veux pas m'associer au fait que le maire signe en mon nom les documents afférents aux délibérations. C'est la démocratie » expliquait-elle. Et l'opposition remettait le feu aux poudres.

« C'est bien de voter contre, mais il faut que ce soit un peu réfléchi », estimait-on du côté de la majorité. « Le festival d'humour a été mis en place par l'ancien maire Georges Hottegingre. Nous continuons ce bel événement qui marche bien. Proposez-nous des pistes pour le financer si on ne demande pas de subvention ? », s'insurgeait Nadine Chambel, élue de la majorité.

La dispute tournait à la grande cacophonie que le maire faisait à nouveau cesser par un coup de cloche et des appels au calme. Malgré tout, Nadia Beitone gardait sa constance et votait contre la quasi-totalité des délibérations jusqu'à la fin du conseil qui s'achevait toutefois dans l'apaisement.

Evelyne PERINET-MARQUET



Les élus ont également décidé d'instaurer le télétravail pour certains agents de la mairie, « mais pas au détriment de l'accueil ni du service public », soulignait le maire Jean-Marc Peilleux.

La modification simplifiée du PLU adoptée

Outre les deux délibérations concernant la taxe de séjour et le Festival Mont-Blanc d'humour, les élus ont également abordé le sujet de la modification simplifiée n° 2 du plan local d'urbanisme. Elle porte sur les règles d'implantation par rapport à l'alignement et aux limites séparatives, sur la définition des règles de hauteur maximum autorisées par îlot dans la zone UA du chef-lieu (passant de 15 à 16 mètres) et sur l'autorisation des toitures-terrasses.

A la suite du rapport d'en-

quête publique et à la consultation des personnes publiques associées, les élus ont décidé d'approuver cette modification simplifiée n° 2 en l'état.

Par ailleurs, l'assemblée municipale a aussi validé les projets et l'ouverture d'une enquête publique (du 15 au 30 octobre) concernant plusieurs classements, déclassements ou déplacements de chemins ruraux et emprises publiques répartis sur tout le territoire de la commune. Enfin, le conseil municipal a donné un avis favorable au

projet de déclaration d'intérêt général du plan de gestion des matériaux et des boissements du bassin-versant de la rivière La Bialle, dont l'enquête publique est en cours.

Le syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et des affluents (SM3A) a en effet réalisé une étude hydraulique et sédimentaire des cours d'eau du bassin-versant de la Bialle démontrant la nécessité urgente de travaux d'entretien pour la prévention des risques d'inondations.

E.P.-M.